

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

<b>PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022</b>
---

**COMMUNE DE PABU**

---

**SEANCE DU 21 MARS**

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 21 mars 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 15/03/2022 / Date d'affichage : 15/03/2022*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne – COCGUEN Marie-jo – GAC Philippe - HENRY Bernard - KARROUMI Jamila –KERBIROU David - LE BRAS François – LE COENT Marina - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents :20 / Votants : 23*

**ABSENTS EXCUSES** :

FORT Mélanie : Procuration à COCGUEN Marie-Jo  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine

**SECRETARE DE SEANCE** : Philippe GAC

*P. Salliou évoque la situation extrêmement préoccupante en Ukraine et propose que le Conseil municipal respecte une minute de silence à cet égard. Il souligne également la générosité de tous au regard des nombreux dons aux associations faits par les pabuais aux associations qui œuvrent pour venir en aide aux ukrainiens.*

**1/ APPROBATION DU P.V DE LA DERNIERE SEANCE**

*Le dernier procès-verbal n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.*

---

**2/ COMPTE DE GESTION 2021**

*M. Le Maire suspend la séance pour laisser s'exprimer A. Guyot, trésorier principal de Guingamp. P. Salliou remercie chaleureusement A. Guyot pour sa présence et pour sa fonction de conseil tout au long de ces dernières années. A. Guyot explique au Conseil que la direction générale des finances publiques se réorganise en séparant la fonction de comptabilité-gestion de la fonction de conseil. La commune de Pabu dépendra alors du service de gestion comptable de Guingamp mais ce service n'assurera plus à l'avenir sa fonction de conseil. À cet égard, un conseiller aux décideurs locaux sera prochainement nommé pour assurer cette mission. A. Guyot indique ainsi qu'il ne pourra plus être présent, à l'avenir, au moment du vote du budget communal. Le document de valorisation est ensuite présenté. Il fait état d'une situation financière très saine de la commune, d'un très faible endettement. Le document permet de situer la commune par rapport aux autres communes de même strate du département (2000-3500 habitants). Le document montre que les dépenses générales et de personnel sont contenues et inférieures aux moyennes départementales. Il est à noter que le don important reçu par la commune (582 000€) permet d'assurer des recettes importantes et de dégager un montant conséquent pour investir les années à venir.*

*M. Le Foll évoque ensuite l'approbation du compte de gestion, c'est-à-dire le compte du trésor public. Il convient de constater, chaque année, que ce compte concorde au centime près avec celui tenu par le Maire (compte administratif). À partir de 2024, cette double comptabilité prendra fin au profit de la mise en place du compte financier unique. Pour le moment, il convient d'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour l'année budgétaire écoulée.*

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, est invité à statuer sur le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et constaté la régularité de la gestion.*

Le conseil statuant sur :

-L'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-L'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

-La comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que les comptes de gestion Commune et Lotissement dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

---

### **3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

*M. Le Foll indique que la présentation du compte administratif 2021 fait apparaître en section de fonctionnement des dépenses à hauteur de 1 699 550,35€ et des recettes à hauteur de 2 768 915,45€ ; en section d'investissement les dépenses ont été arrêtées à 621 992,60€ et les recettes à 1 190 561,08€. Compte tenu des reports de l'année précédente, les dépenses 2021 (deux sections confondues) sont de 2 823 768,68€ et les recettes de 4 449 405,74€. S'ajoutent néanmoins aux dépenses effectives celles restant à réaliser, portant ainsi le total à 3 543 768,68 pour l'année 2021.*

*Il est demandé à l'assemblée de constater pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus*

Monsieur Pierre SALLIOU, Maire, se retire de la salle du Conseil Municipal au moment du vote,

Le conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2022 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2021,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2021 dressé par Monsieur SALLIOU Pierre, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**, le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	1 699 550,35	G	2 768 915,45
	Section d'investissement	B	621 992,60	H	1 190 561,08
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	489 929,21
	Report en section d'investissement (001)	D	502 243,73	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>2 823 786,68</b>	= G+H+I+J	<b>4 449 405,74</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	720 000,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>720 000,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	<b>1 699 550,35</b>	= G+I+K	<b>3 258 844,66</b>
	Section d'investissement	= B+D+F	<b>1 844 236,33</b>	= H+J+L	<b>1 190 561,08</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>3 543 786,68</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>4 449 405,74</b>

**4/ AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

M. Le Foll présente le compte administratif 2021, qui fait apparaître en section de fonctionnement un solde d'exécution positif de 1 069 365.10 €. Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2020, le résultat à affecter est de 1 559 294.31 €. La section d'investissement clôture sur un résultat positif de 66 324.75 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 559 294.31 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 069 365.10 €

<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		+ 489 929.21 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 1 559 294.31 €
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		
D 001 (besoin de financement)		+ 66 324.75 €
R 001 (excédent de financement)		
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		
Besoin de financement		- 720 000.00 €
Excédent de financement (1)		
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>- 653 675.25 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>		<b>1 559 294.31 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>653 675.25 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>905 619.06 €</b>

## 5/ VOTE DU TAUX DES TAXES 2022

M. Le Foll explique qu'il revient à la commune, chaque année, de fixer les taux concernant les impôts locaux. Le montant des impôts dépend de deux variables : la somme des bases locatives des logements situés sur la commune est multipliée par le taux voté par le conseil municipal, étant entendu que la commune n'a aucune prise sur la valeur des bases locatives mais qu'elle peut seulement changer le taux d'imposition. Les bases locatives sont régulièrement révisées, elles sont en hausse de 3,4 % pour l'année 2022 : la revalorisation dépend du niveau d'inflation de l'année précédente, constaté par l'INSEE. Il est donc proposé au conseil de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année à venir et de reconduire le taux voté l'année précédente.

P. Salliou indique que les taxes sur les ordures ménagères auront vocation à augmenter mais qu'il ne s'agit pas d'une taxe perçue par la commune.

G. Louis évoque la possibilité d'envisager une baisse du taux d'imposition car la conjoncture actuelle pèse sur les contribuables et que la situation financière de la commune est saine.

P. Salliou indique que le CCAS a vocation à venir en aide à quiconque se trouve en situation de difficulté financière. Surtout, si les finances de la commune se portent bien, les recettes ont été importants comptes tenus du leg fait à la commune mais cette situation n'a pas vocation à se reproduire. Aussi, les dotations versées par l'Etat vont très probablement diminuer pour les années à venir et il faut anticiper cette baisse en se montrant prudent.

L'article 16 de la Loi N° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités. Ces dispositions modifient la nature des délibérations fiscales. Le taux de la taxe d'habitations sur les résidences principales n'est plus à voter. Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes suppose que celles ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental. (Taux communal : 20.02 + taux départemental : 19.53) soit un taux applicable en 2022 de 39.55. Le taux actuel de la taxe sur les propriétés non bâties est de 57.12. Il est proposé au conseil municipal de statuer sur les taux ainsi proposés.

Le Conseil Municipal, Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe d'Habitation		
Foncier bâti	39.55	<b>39.55</b>
Foncier non bâti	57.12	<b>57.12</b>

**VALIDE** l'état 1259 transmis par les Finances publiques

---

## 6/ **BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le FOLL présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2022 en détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement (en équilibre à la somme de **2 957 619.06 €**). La Section d'Investissement s'équilibre à la somme de 2 094 519.21 €. S'agissant des travaux 2022, les opérations nouvelles (1 130 000 € + 70 000 € de travaux en régie) ajoutées au report de crédits (720 000.00 €) représentent un programme d'investissements de 1 920 000,00 €, conformément aux tableaux ci-joints :

### PROJETS INVESTISSEMENT 2022

	PROJETS	BUDGET
<b>ACQUISITIONS FONCIERES</b>	60 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b>OPERATION 011 - ACQUISITIONS DIVERSES</b>		<b>63 500.00 €</b>
Nettoyeur haute pression	3 200.00 €	
Outillage divers	1 000.00 €	
Tronçonneuse perche	700.00 €	
Détecteur de métaux	800.00 €	
Support Balayeuse	2 000.00 €	
Tarrière à deux mains	800.00 €	
Laser d'intérieur	800.00 €	
Illuminations de Noël	5 000.00 €	
Salle de danse matériel audio	4 000.00 €	
Tables	2 200.00 €	
Tondeuse	30 000.00 €	
Balayeuse	11 000.00 €	
Logiciel cimetièrre	10 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>71 500.00 €</b>	
<b>OPERATION 012- ECLAIRAGE PUBLIC</b>	10 000.00 €	<b>10 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 013 - VOIRIE</b>		<b>16 000.00 €</b>
Rue de la Poterie	10 000.00 €	
Rue de l'église : sécurisation	20 000.00 €	

Signalétique	15 000.00 €	
Chemins de randonnée	5 000.00 €	
Plan de circulation intercommunal	6 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>56 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 019 - EGLISE</b>		<b>5 000.00 €</b>
Cloches	5 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 021 - TERRAINS DES SPORTS</b>		<b>24 000.00 €</b>
Grillage et portail	1 000.00 €	
Grillage route	20 000.00 €	
Panneau affichage	3 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>24 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 024 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	3 000.00 €	<b>3 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 025 - ACCESSIBILITE</b>	5 000.00 €	<b>5 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 028 TERRAIN MULTISPORTS (CROISSANT)</b>		<b>8 000.00 €</b>
Terrain soccer croissant : panneaux basket	1 100.00 €	
Terrain de tennis croissant : grillage poteaux filets	4 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 100.00 €</b>	
<b>OPERATION 029 - ESPACE SPORTIF (BOURG)</b>		<b>40 000.00 €</b>
Berges plan d'eau bourg	25 500.00 €	
Reprise des talus jardin	5 000.00 €	
Parcours Photo	4 000.00 €	
Parcours arboretum et cycle de l'eau	5 500.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>40 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 035 - ECOLES</b>		<b>45 000.00 €</b>
Bourg : Achats divers - informatique	4 000.00 €	
Croissant : Abri vélos	2 000.00 €	
Croissant : Chalet	18 000.00 €	
Croissant : Jeu	10 000.00 €	
Croissant : Achats divers	6 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>40 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 15 - ECOLE LE CROISSANT - SELF</b>	100 000.00 €	<b>100 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00 €</b>	
<b>OPERATION 16 - BATIMENTS DIVERS</b>		<b>40 500.00 €</b>
Ecole du bourg : Chaudière	10 000.00 €	
Ecole du bourg : Vitrages et stores	20 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000.00 €</b>	

<b>OPERATION 36 - MARCHE BIO</b>	330 000.00 €	<b>330 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	330 000.00 €	
<b>OPERATION 37 - MAISON DES POTIERS</b>	100 000.00 €	<b>100 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	100 000.00 €	
<b>OPERATION 38 - SALLE POLYVALENTE</b>	100 000.00 €	<b>100 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	100 000.00 €	
<b>OPERATION 39 - RUE DE L'ARMOR ET PETITE MONTAGNE</b>	60 000.00 €	<b>60 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	60 000.00 €	
<b>OPERATION 40 - RUE PIERRE LOTI</b>	180 000.00 €	<b>180 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	180 000.00 €	
<b>OPERATION 41 - LE CROISSANT SALLE SPORTIVE</b>	10 000.00 €	<b>10 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	10 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 229 600.00 €</b>	<b>1 200 000.00 €</b>

## Investissements 2022 avec restes à réaliser

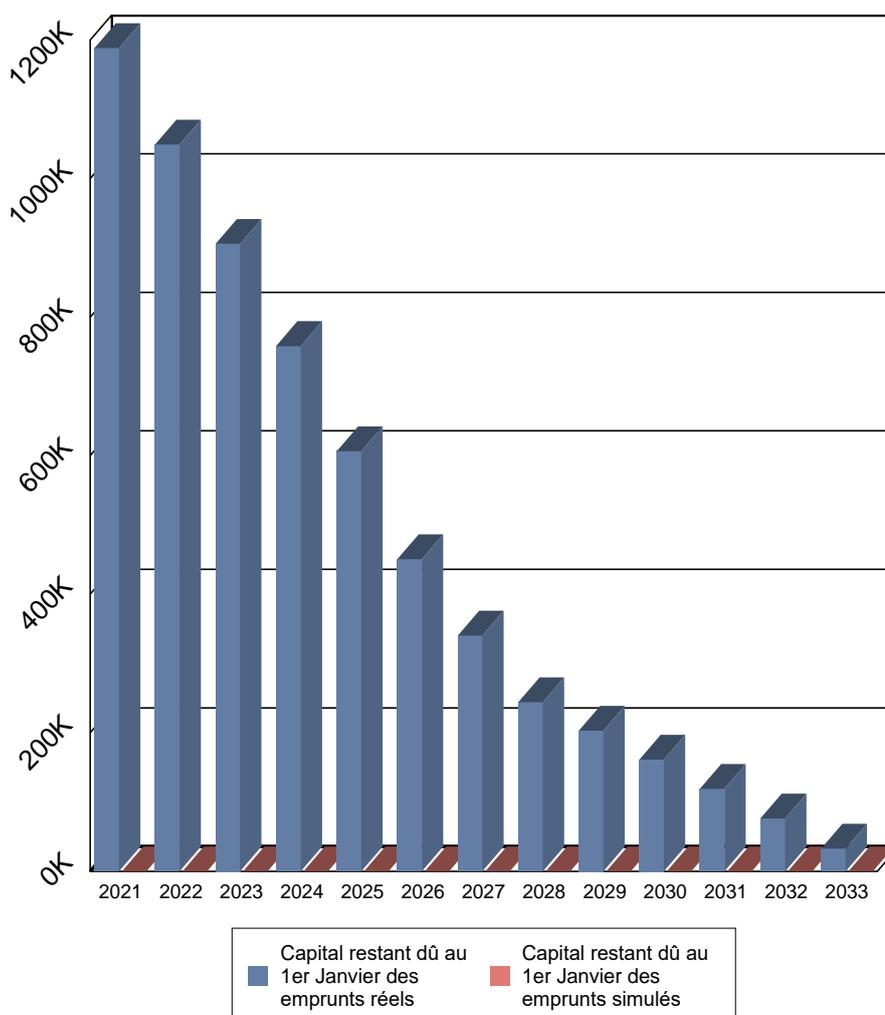
### DEPENSES

	2022	RAR 2021	Total
<b>20- IMMO INCORPORELLES</b>	60 000.00 €		60 000.00 €
<b>2111 - TERRAINS NUS</b>			0.00 €
<b>2115 - TERRAINS BATIS</b>			0.00 €
<b>2128 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS</b>			0.00 €
<b>2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS</b>			0.00 €
<b>OPERATION 011 - ACQUISITIONS DIV</b>	63 500.00 €	21 500.00 €	85 000.00 €
<b>OPERATION 012- ECL PUBLIC</b>	10 000.00 €	5 000.00 €	15 000.00 €
<b>OPERATION 013 - VOIRIE</b>	16 000.00 €	137 000.00 €	153 000.00 €
<b>OPERATION 019 - EGLISE</b>	5 000.00 €		5 000.00 €
<b>OPERATION 021 - TERAINS DE SPORT (FOOT)</b>	24 000.00 €	8 000.00 €	32 000.00 €
<b>OPERATION 024 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	3 000.00 €		3 000.00 €
<b>OPERATION 025 - ACCESSIBILITE</b>	5 000.00 €		5 000.00 €
<b>OPERATION 028 TERRAIN MULTISPORTS (CROISSANT)</b>	8 000.00 €		8 000.00 €
<b>OPERATION 029 - ESPACE SPORTIF (BOURG)</b>	40 000.00 €		40 000.00 €
<b>OPERATION 035 - ECOLES</b>	45 000.00 €	18 000.00 €	63 000.00 €
<b>OPERATION 15 - ECOLE LE CROISSANT SELF</b>	100 000.00 €		100 000.00 €
<b>OPERATION 16 - BATIMENTS DIVERS</b>	40 500.00 €	5 500.00 €	46 000.00 €

<b>OPERATION 36 - MARCHÉ BIO</b>	330 000.00 €	210 000.00 €	540 000.00 €
<b>OPERATION 37 - MAISON DES POTIERS</b>	100 000.00 €	100 000.00 €	200 000.00 €
<b>OPERATION 38 - SALLE POLYVALENTE</b>	100 000.00 €	25 000.00 €	125 000.00 €
<b>OPERATION 39 - RUE DE L'ARMOR - PETITE MONTAGNE</b>	60 000.00 €		60 000.00 €
<b>OPERATION 40 - RUE PIERRE LOTI</b>	180 000.00 €		180 000.00 €
<b>OPERATION 41 - CROISSANT SALLE SPORTIVE</b>	10 000.00 €	190 000.00 €	200 000.00 €
<b>TOTAL Dépenses d'équipement</b>	<b>1 200 000.00 €</b>	<b>720 000.00 €</b>	<b>1 920 000.00 €</b>

P. Salliou indique que ce budget témoigne d'investissements ambitieux et attendus par les pabuais pour améliorer leur quotidien. Il fait état d'une situation financière très saine et permet d'envisager sereinement l'avenir, compte tenu notamment du faible endettement de la commune (v. le document ci-après) et, donc, de la capacité d'emprunt pour financer les projets à venir. Au nombre de ces projets, figurent notamment le réaménagement du marché bio, la réhabilitation de la maison des potiers et les travaux à mener rue Pierre Loti (2022), la rénovation de la salle polyvalente, la construction d'un self et d'une salle sportive à l'école du Croissant (2023) ainsi que le réaménagement de la rue de l'Armor (2024).

Capital restant dû



G. Louis demande si un programme de voirie est prévu cette année parce que le budget présenté n'en fait pas mention en détail. M. Le Foll indique que la somme prévue au budget est faible (16 000€) mais qu'elle s'ajoute à la somme reportée de 2021 (137 000€) et que le programme de voirie 2022 avoisine donc les 150 000€.

G. Louis se pose aussi la question de l'affectation du leg reçu par la commune de la part de Mme Brochen puisqu'il a été dit que ce leg n'était pas fléché, alors qu'il avait été envisagé que cette somme puisse être utilisée pour des projets en lien avec les écoles.

P. Salliou indique que, juridiquement, le leg n'a pas été fléché en ce sens qu'aucune condition n'est mentionnée dans l'acte par lequel la personne s'est engagée à verser cette somme à la commune. Pour autant, il a bien été prévu que cette somme puisse être mobilisée pour des projets en lien avec les écoles de la commune. En particulier, le leg servira à financer le projet de self et de construction d'une salle sportive (pour l'école du Croissant).

C. Béchet évoque aussi le leg de la maison Bacha et de son devenir. M. Le Foll explique que la maison est en vente et que le prix de vente financera en partie le projet de la maison des potiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**, d'adopter le Budget Principal Primitif 2022 de la Commune de PABU, arrêté comme suit :

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL**  
**BUDGET PRIMITIF 2022 : VUE D'ENSEMBLE**

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	2 957 619.06 €	2 052 000,00€
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		905 619.06 €
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 957 619.06 €</b>	<b>2 957 619.06 €</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 374 519.21 €	2 028 194.46 €
	+	+	+
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	720 000.00 €	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		66 324.75 €
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 094 519.21 €</b>	<b>2 094 519.21 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>5 052 138.27 €</b>	<b>5 052 138.27 €</b>

P. Salliou remercie l'ensemble du conseil pour ce vote à l'unanimité, puisque le vote du budget conditionne les projets à mener pour l'année à venir. Il tient à remercier profondément A. Guyot pour son engagement et fait part de sa satisfaction de voir le conseil travailler ensemble dans de bonnes conditions.

## 7/ LOTISSEMENT COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Le Foll présente le compte administratif du lotissement communal, en indiquant que la compréhension des écritures comptables qui s'y rapportent revêt une certaine difficulté. Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les travaux à réaliser (voirie, études...) tandis que les recettes de fonctionnement sont constituées par les ventes des terrains et une subvention versée depuis le budget principal de la commune. Les dépenses d'investissement consistent en un remboursement de certaines sommes vers le budget principal tandis que les recettes dépendent d'une comptabilité de stock (c'est-à-dire déterminée par le nombre de terrains vendus et restant à vendre). Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de **519 810.32 €** et en investissement à **400 433.62 €**.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le Compte Administratif Lotissement Mazier 2021 dans la version présentée comme suit :

Lotissement de Pabu				CA 2021 (voté au niveau de chapitre; montants HT)					
DEPENSES				BP	RECETTES				BP
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais		7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	431 649.14
6045	011	études, prestations de service	géomètre						
6045			essais de sols	8 291.91	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (D 335)	
			fouilles archéologiques		7478		Participations		
605	011	travaux	voirie, VRD...	110 984.79					
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	-
	043		transfert intérêts emprunt						
	011		Indemnité		774		subvention exceptionnelle	Verst	
	011		Divers impôts et taxes						
			s/total (coût de production)	119 276.70					
66111	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	-
7133	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)						
71355	042	variation terrains aménagés	Constatation stock final (par C 3555)	400 533.62					
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002		résultat fonct. reporté	excédent	
6522	65	excédent reversé	au budget principal		7552		subvention du BP	(mandat au 6521)	88 161.18
658	65	Régularisation des centimes de TVA			758		Régularisation des centimes de TVA		
			<b>TOTAL</b>	<b>519 810.32</b>				<b>TOTAL</b>	<b>519 810.32</b>
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT					
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt en euros		
168748	16	avance budget pal	remboursement avance	400 533.62	168748	16	avance		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)		3555	040	terrains aménagés	constatation stock final (D 71355)	400 533.62
001	001	résultat inv. reporté	déficit	-	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
			<b>TOTAL</b>	<b>400 533.62</b>				<b>TOTAL</b>	<b>400 533.62</b>

## 8/ LOTISSEMENT COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2022

M Le Foll présente en séance le projet de budget primitif 2022 du lotissement, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 614 519,21 € et à 324 519,21 € en section d'investissement. Le conseil est invité à voter le budget primitif du lotissement communal incluant l'ensemble des travaux de viabilisation. Il est équilibré par le vote d'une subvention municipale de 401 519.21 €.

Le Conseil municipal,

Entendu son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2022 du budget Lotissement dans la version présentée comme suit :

Lotissement de Pabu				BP 2022					
(voté au niveau de chapitre: montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP	RECETTES				BP
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais		7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	213 000.00
6045	011	études, prestations de service	géomètre						
6045			essais de sols		7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (D 335)	
			fouilles archéologiques		7478		Participations		
605	011	travaux	voirie, VRD...	290 000.00					
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	
	043		transfert intérêts emprunt						
	011		Indemnité		774		subvention exceptionnelle	Verst	
	011		Divers impôts et taxes						
			s/total (coût de production)	290 000.00					
66111	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	
7133	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)						
71355	042	variation terrains aménagés	Constataction stock final (par C 3555)	324 519.21					
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002		résultat fonct. reporté	excédent	
6522	65	excédent reversé	au budget principal		7552		subvention du BP	(mandat au 6521)	401 519.21
658	65	Régularisation des centimes de TVA			758		Régularisation des centimes de TVA		
			<b>TOTAL</b>	<b>614 519.21</b>			<b>TOTAL</b>	<b>614 519.21</b>	
INVESTISSEMENT									
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt en euros		
168748	16	avance budget pal	remboursement avance	324 519.21	168748	16	avance		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)		3555	040	terrains aménagés	constatation stock final (D 71355)	324 519.21
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001	001	résultat inv. reporté	excédent	
			<b>TOTAL</b>	<b>324 519.21</b>			<b>TOTAL</b>	<b>324 519.21</b>	

P. Salliou précise que la quasi-totalité des lots ont été vendus, dont 22 en 2021. Il précise néanmoins que la signature de l'acte définitif de vente n'a lieu que lorsque le permis de construire déposé a été purgé de toute possibilité de recours contentieux, dans l'intérêt des acquéreurs.

## **8/ SUBVENTION REGIONALE VALORISATION – MAISON DES POTIERS**

Le plan de financement du projet « Maison des potiers » a été validé lors des précédents conseils municipaux de 2022 afin de solliciter l'obtention de subventions au titre de la DSIL 2022 et de la DETR 2022. Après échange avec les services de la Région Bretagne, M. Le Foll indique qu'il apparaît opportun de déposer un dossier de subvention « Restauration – Valorisation des édifices publics ». Ce dispositif vise à favoriser les projets patrimoniaux qui valorisent les territoires. Les travaux de restauration seront soutenus sous réserve d'une démarche de mise en valeur et d'ouverture au public. Les dépenses éligibles sont constituées par les travaux relatifs au clos, au couvert et à la structure de l'édifice, à l'exclusion donc des travaux de plomberie-électricité, des frais d'achat du bien et de maîtrise d'œuvre (soit 138 404,00 €). Il est possible de solliciter une subvention allant jusqu'à 25% des dépenses éligibles

Le conseil municipal est appelé à valider le plan de financement suivant en délibérant sur la sollicitation d'une subvention régionale au titre de la « restauration – valorisation des édifices publics » à hauteur de 34 600€ sur ce projet.

### **Plan de financement Maison des potiers**

Dépenses prévues :		Recettes attendues :	
Acquisition	22 000.00 €		
Travaux (à préciser)		DETR 2022	49 900.00 €
Installation de chantier Echafaudage	6 650.00 €	Région (Valorisation)	34 600.00 €
Déposes diverses (dont menuiseries)	3 826.50 €	Fondation du patrimoine	
Terrassement	7 830.00 €	DSIL 2022	
Maçonnerie extérieure	44 725.00 €		
Maçonnerie intérieure	21 265.00 €		

Charpente	8 000.00 €		
Couverture	30 557.50 €	<b>Sous Total :</b>	<b>84 500.00 €</b>
Menuiseries extérieures / peintures	15 550.00 €		
Plomberie électricité	5 930.00 €	Autofinancement	81 834.00 €
<b>Sous Total :</b>	144 334.00 €		
<b>Total :</b>	<b>166 334.00 €</b>	<b>Total :</b>	<b>166 334.00 €</b>

G. Louis indique qu'il avait été question de faire une demande au titre de la DSIL 2022 sur ce projet et que le plan de financement ne fait pas mention de la somme demandée.

M. Le Foll explique qu'il est possible de présenter plusieurs plans de financement différents selon la subvention sollicitée dès lors que les sommes demandées ne sont pas acquises mais seulement envisagées. Il faut d'ailleurs procéder ainsi puisque la commune doit autofinancer le projet pour au moins 20% du montant total du projet ; présenter dans le plan l'ensemble des subventions sollicitées ne permettrait pas d'atteindre ce seuil.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de ce projet au titre de la subvention « Valorisation – restauration des édifices publics »
- **S'ENGAGE** à commencer les travaux durant l'exercice budgétaire duquel relève la notification de l'arrêté préfectoral et s'engage à assurer le financement de l'opération
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités

---

## **9/ DEPART A LA RETRAITE YVON LE GUICHARD**

Le maire informe les membres du conseil de la nécessité de prévoir la participation au cadeau de départ à la retraite fait, au nom de la commune, à Yvon Le Guichard, directeur général des services de 2010 à 2021. Il s'agira d'un bon d'achat pour un voyage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le principe de l'attribution d'un cadeau à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Yvon Le Guichard, agent communal de grande qualité en tant qu'ancien directeur général des services de la commune

**DIT** que cette dépense sera effectuée sur l'article 6232 du budget de la commune.

---

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

P. Salliou, évoque la question des éoliennes compte tenu de la distribution de tracts sur les voitures et d'affiches parfois collées sur le mobilier urbain. Cette manière de faire est absolument intolérable (parce que les affiches tombent au sol et polluent les rues) et incompréhensible. Le Conseil municipal s'est opposé au projet et la commune de Pommerit le Vicomte, qui a entendu les opposants au projet, a indiqué qu'elle ne donnera pas suite au projet non plus. Le sujet est clos et l'obstination de ce groupe d'opposition est tout à fait contreproductive.

*C. Béchet ne comprend pas non plus cette obstination au regard de la position très claire du conseil municipal. F. Le Bras indique que les services techniques ont autre chose à faire que de nettoyer les affiches collées sur les poteaux, d'autant plus au regard de l'inutilité de la démarche entreprise.*

*P. Salliou indique enfin que le conseil municipal aura à se positionner bientôt sur des noms de rues à attribuer concernant la ZAC de Saint Loup et que la question sera abordée au prochain conseil, toutes les propositions pourront ainsi être étudiées.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15

Affiché le 28/03/2022

En exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

P. Salliou, Maire